

# MODE D'EMPLOI ALERTES

<i>Introduction</i> .....	2
<i>1 – Fonctionnalités ALERTES / première utilisation du service</i> .....	3
<i>2 – Configuration globale</i> .....	5
<i>a. Adresses email</i> .....	7
<i>b. Alertes relatives aux Relevés de Comptes</i> .....	7
<i>c. Alertes sur multiples paiements fiscaux</i> .....	7
<i>d. Alertes pour message de service négatif / positif</i> .....	7
<i>e. Alertes sur AIS et Réception de documents</i> .....	8
<i>3 – Configuration par redevable</i> .....	9
<i>a. Création / Modification / Suppression d'une alerte</i> .....	10
<i>b. Calendrier du redevable</i> .....	16
<i>4 – Voir le calendrier déclaratif</i> .....	17
<i>5 – Historique des alertes émises</i> .....	18
<i>6 – Se désabonner du service</i> .....	18
<b>GLOSSAIRE</b> .....	19
1. <i>R.O.F.</i> : .....	19
2. <i>REJEU</i> :.....	19
3. <i>DLD/DLS : Règles Valables en EDI-TVA et en EDI-PAIEMENT</i> .....	19
4. <i>Horaires de déclenchement des Alertes</i> .....	20
5. <i>Exemples de mails générés par le module ALERTES</i> .....	20
6. <i>Tableau des règles de dépôt par télé-procédure et paramétrage des Alertes sur échéance associées</i> .....	24
7. <i>FAQ</i> .....	28

## Introduction

L'option ALERTES sur le portail est réservée aux adhérents, ayant ouvert un compte sur le portail **ASPOne.fr** avec souscription explicite de cette fonctionnalité.

Cette option est accessible à partir de l'espace privé dont dispose tout abonné au portail, via un identifiant et un mot de passe fournis lors de la validation de l'inscription aux services ASPOne.fr.

Pour accéder à votre espace privé et personnalisé, connectez-vous sur [www.aspone.fr](http://www.aspone.fr), puis cliquez sur **Espace privé**.



Les informations échangées entre portail et poste-client sont **chiffrées**, afin d'empêcher leur lecture ou leur interception par des tiers.

Pour accéder à votre espace privé, vous devez saisir votre nom d'utilisateur ou identifiant et votre mot de passe.

### Authentification

Veuillez vous authentifier pour accéder à votre espace privé :



Login

Mot de passe

Pas encore inscrit ? [Créez votre compte](#)

En cas de mot de passe perdu, veuillez contacter le support au 04 77 81 04 69

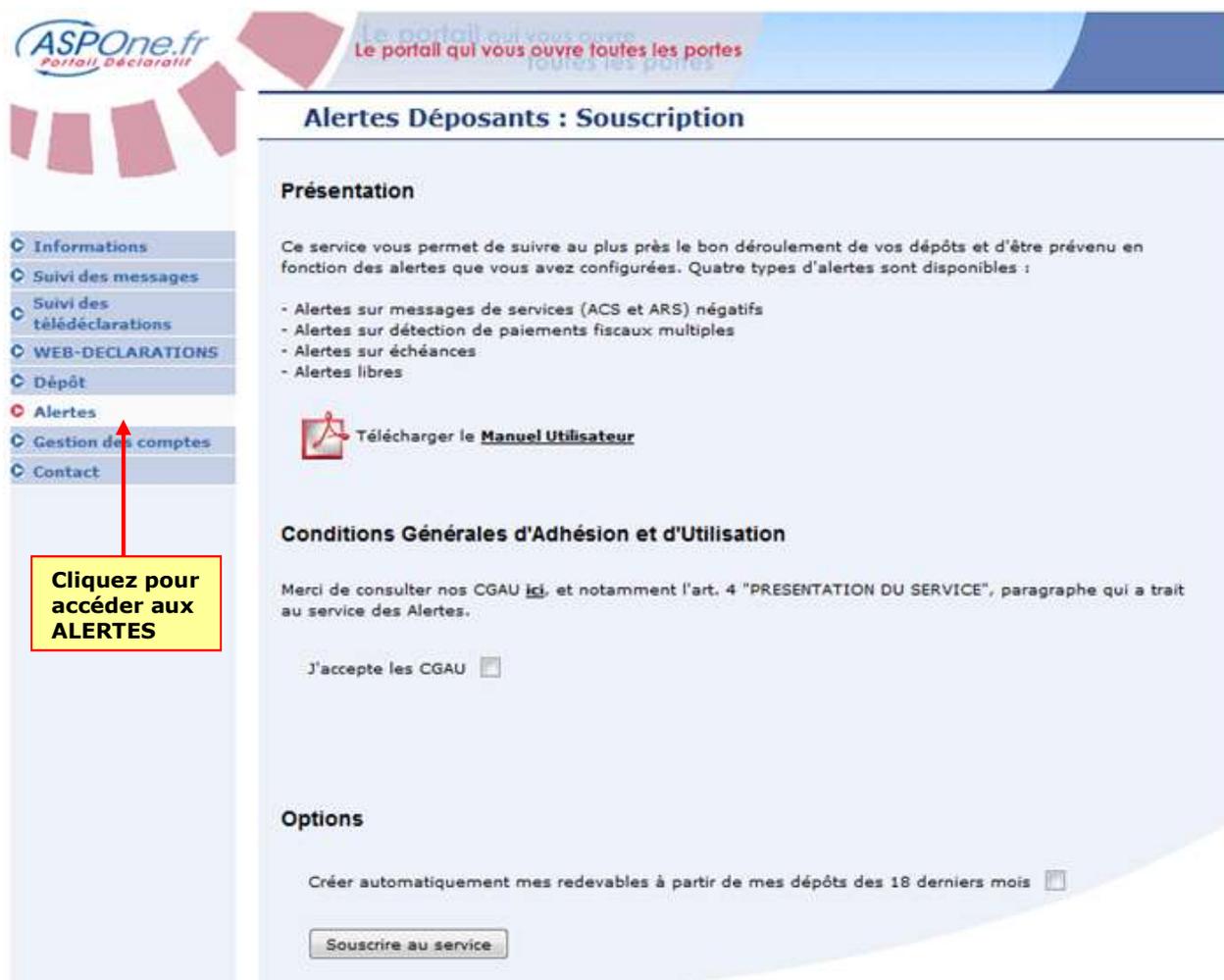
**Sécurité :**

Ne jamais cocher l'option « Enregistrer ce mot de passe dans votre liste de mot de passe »

Choisissez **OK** pour entrer dans votre espace privé.

Le serveur vérifie vos droits d'accès et affiche la page de garde de votre espace privé.

Pour entrer dans le service ALERTES, il vous suffit de cliquer sur l'option à gauche de votre écran.



## 1 – Fonctionnalités ALERTES / première utilisation du service

Lors de la première utilisation du service, il vous faudra accepter les Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation du service en cochant la case « **j'accepte les CGAU** ».

Vous pouvez à ce niveau consulter les CGAU en cliquant sur le lien affiché « ICI ».

Une option vous est proposée :

1. *La création automatique des redevables à partir des dépôts effectués sur les 18 derniers mois*

Si vous cochez cette option, le module ALERTES va scanner tous les dépôts effectués lors des 18 précédents mois et va vous créer automatiquement les redevables à partir des dépôts détectés, toutes téléprocédures confondues.

Une fois que vous avez cliqué sur « Souscrire au service », un écran d'attente apparaît si l'option a été cochée, puis vous entrez dans le module ALERTES par lui-même.



Vous accédez ensuite aux fonctionnalités du service ALERTES.

**Le service des ALERTES va vous permettre de :**

- ✓ Paramétrer jusqu'à 3 adresses emails « extérieures » au domaine aspone.fr pour recevoir vos alertes
- ✓ Paramétrer 7 types d'alertes :
  1. Alertes sur messages de services négatifs (ACS, ARS)
  2. Alertes sur ARS positifs
  3. Alertes sur multiples paiements fiscaux
  4. Alertes sur échéances
  5. Alertes libres
  6. Alertes sur AIS
  7. Alertes sur Réceptions
- ✓ Accéder à la base de redevables sur lesquels vous allez pouvoir positionner vos alertes
- ✓ Visualiser le calendrier déclaratif par redevable et par compte
- ✓ Accéder à l'historique des alertes émises.

**Alertes Déposants**

Manuel Utilisateur

Ce module vous permet de configurer des alertes mails pour suivre au plus près le bon déroulement de vos déclarations. Attention, veuillez paramétrer votre antispam pour qu'il accepte les mails provenant de l'adresse émettrice des alertes : [portail@recette.aspone.fr](mailto:portail@recette.aspone.fr)

**Gestion de votre paramétrage**

Responsable : Monsieur Le Responsable      Destinataires : contact1@domaine.fr (responsable), contact2@domaine.fr (adresse mail 1), contact3@domaine.fr (adresse mail 2)

Modifier      Se désabonner

**Gestion du paramétrage de vos comptes secondaires**

Nom Compte :       Raison Sociale :       Réinitialiser

SIRET :       Statut :       Rechercher

8 compte(s) secondaire(s) trouvé(s)

Nom Compte	Type	SIRET	Raison Sociale	Responsable	Test	Statut	Modifier
fdn.brunol	Tiers-Déclarant	0795559000012	COMPTE TEST SECONDAIRE	DIRSON	●	Ouvert	
fdn2.brunol	Entreprise	12345678900015	COMPTE SECONDAIRE BRUNOL TEST	DIRSON	●	Ouvert	
tbntst1.brunol	Entreprise	12345678900015	TEST TBN	BRUN	●	Demande suspendue	
tbn1.brunol	Entreprise	07955544700030	COMPTE TEST TBN 1	BRUN	●	Ouvert	
tbn2.brunol	OGA	04100081100012	TEST CS TBN2	BRUN	●	Ouvert	
TestLong.brunol	Entreprise	73282932000074	Raison sociale	BRUN	●	Fermé	
TestLongeur5.brunol	Tiers-Déclarant	73282932000074	Raison sociale	BRUN	●	Ouvert	
testpry.brunol	Entreprise	07955542100019	BIC RNIR - TVA RN M	martinon	●	Demande rejetée	

## 2 – Configuration globale

Le paramétrage que vous allez effectuer à ce niveau est valable pour l'ensemble des déclarations du compte ASPOne.fr. Il est à noter qu'un compte secondaire pourra disposer d'un paramétrage indépendant du compte principal. Seules les alertes sur échéances et libres peuvent être paramétrées par redevable.

A ce niveau, vous allez pouvoir configurer :

1. Les adresses emails destinataires des alertes (jusqu'à 3)
2. Les alertes sur les erreurs liées aux Relevés de Comptes
3. Les alertes sur messages de services négatifs
4. Les alertes sur messages de services positifs
5. Les alertes sur multiples-paiements fiscaux
6. Les alertes sur AIS (Avis d'Information Signés)
7. Les alertes sur réception de documents.

2 options sont disponibles ici par l'intermédiaire de cases à cocher dans la section « Adresses Mails » :

- « **Réceptionner les alertes sur l'adresse mail du responsable** » : si cette option est cochée, lors de l'émission d'une alerte, l'adresse mail du responsable du compte fournie à l'inscription et modifiable à tout moment par le menu « **Gestion Des Comptes** » sera ajoutée à la liste des destinataires de l'alerte.
- « **Réceptionner les alertes relatives à mes comptes secondaires** » (disponible uniquement sur les comptes primaires) : si cette option est cochée, lors de l'émission d'une alerte relative à un compte secondaire associé au compte primaire courant, on rajoute en copie les adresses mails du compte primaire (dont celle du responsable si l'option précédente est cochée).

**Remarque :** Il n'y a aucun risque de doublon d'adresses car le module ALERTES vérifie qu'il y a bien unicité de l'adresse mail au moment de la génération des mails d'alerte.

## Alertes Déposants : configuration globale

### Adresses Mails

Réceptionner les alertes sur l'adresse mail du responsable

*L'adresse mail du responsable est contact@asp-one.fr*

Envoyer un mail test

Réceptionner les alertes relatives à mes comptes secondaires

Autres adresses mails sur lesquelles réceptionner les alertes :

Adresse mail 1 :

Adresse mail 2 :

Adresse mail 3 :

### Alertes relatives aux Relevés de Comptes

Une alerte vous parvient dans le cas où une erreur survient lors de la récupération d'un relevé de comptes : cela peut arriver notamment en cas de changement de mot de passe au niveau de votre banque en ligne.

Je souhaite recevoir les alertes relatives aux erreurs de collecte de mes relevés de comptes

### Alertes multiples paiements fiscaux

Une alerte vous parvient en cas de détection d'un paiement fiscal multiple lorsque la Date Limite de Substitution (DLS) est dépassée.

Je souhaite recevoir des alertes multiples paiements TVA / CVAE / IS / TS / RCM

### Alertes sur messages de service

Une alerte par mail vous parvient immédiatement en cas de message de service positif et/ou négatif selon la configuration souhaitée. Pour les messages de service négatif, vous avez également la possibilité de paramétrer un délai au bout duquel une seconde alerte vous parvient si aucun rejeu valide de la déclaration n'a été détecté.

#### DADSU

ACS Négatif  Si pas de rejeu détecté, délai d'alerte :  jour(s) 

ARS Négatif  Si pas de rejeu détecté, délai d'alerte :  jour(s) 

ARS Positif  

#### DUCS

ACS Négatif  Si pas de rejeu détecté, délai d'alerte :  jour(s) 

ARS Négatif  Si pas de rejeu détecté, délai d'alerte :  jour(s) 

ARS Positif  

AIS  

#### DPAE

ACS Négatif  Si pas de rejeu détecté, délai d'alerte :  jour(s) 

ARS Négatif  Si pas de rejeu détecté, délai d'alerte :  jour(s) 

ARS Positif  

### a. Adresses email

Vous pouvez renseigner jusqu'à 3 adresses emails (une au moins obligatoire) qui recevront les alertes. Une fois les adresses emails saisies, vous pouvez « tester » pour recevoir un mail générique du portail sur les adresses paramétrées.

#### ASTUCE :

Afin d'éviter que les mails d'alertes ne soient filtrés par votre anti-spam, pensez à enregistrer et à rendre « légitime » l'adresse email émettrice des alertes qui est : [portail@aspone.fr](mailto:portail@aspone.fr)

### b. Alertes relatives aux Relevés de Comptes

Si vous êtes abonnés aux Relevés de Comptes, vous pouvez décider d'être alerté en cas d'échec ou d'erreur de récupération de relevé qui aurait pu se produire.

### c. Alertes sur multiples paiements fiscaux

Vous avez la possibilité d'être alerté en cas de détection de multiples paiements fiscaux.

Cette fonctionnalité est opérationnelle exclusivement sur les déclarations relevant des télé-procédures **EDI-TVA** (déclarations contenant du télé-règlement) et **EDI-PAIEMENT** (IS/TS/CVAE/RCM).

**Précautions d'usage** : l'alerte ne se déclenche qu'en cas d'ARS positif, et que si la DLS théorique (Date Limite de Substitution) est dépassée. Vous êtes donc alerté une fois les multiples paiements constatés, afin de vous informer que plusieurs prélèvements pour la même déclaration vont être opérés par la DGFIP à la même échéance. En aucun cas, cette alerte n'est en capacité de vous prévenir à la phase dépôt sur le portail, ni d'interrompre le fonctionnement de la chaîne pour vous informer d'un possible multiple paiement. **Pour plus d'information sur les DLD/DLS théoriques/réelles, se référer au GLOSSAIRE.**

Pour activer cette alerte, il vous suffit de cocher la case : « **Je souhaite recevoir des alertes multiples paiements TVA / CVAE / IS / TS / RCM** »

*Remarque* : Il est à noter que cette Alerte se limite à la recherche d'un multiple paiement sur le compte déposant exclusivement.

Merci de vous référer au tutorial portant sur la DLD/DLS pour de plus amples précisions sur ces notions : [https://www.aspone.fr/files/formalites\\_administratives/fiscales/schema\\_dls\\_vdef2.pdf](https://www.aspone.fr/files/formalites_administratives/fiscales/schema_dls_vdef2.pdf)

### d. Alertes pour message de service négatif / positif

Vous pouvez configurer une alerte sur la télé-procédure de votre choix et sur le message de service de votre choix.

#### Les téléprocédures concernées sont :

- ✓ DADS-U : Déclaration Annuelle des Salaires
- ✓ DUCS : Déclaration des Cotisations Sociales
- ✓ DPAE : Déclaration Préalable A l'Embauche
- ✓ AED : Attestation Employeur Dématérialisée
- ✓ PAIEMENT : Paiement des Acomptes, Soldes et Crédit d'Impôts de l'IS (Impôt sur les Sociétés), de la TS (Taxe sur les Salaires) et de la CVAE (Acomptes et Solde de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), des RCM (Revenus des Capitaux Mobiliers).
- ✓ TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée
- ✓ TDFC : Transfert Des Données Fiscales et Comptables (Déclarations de résultats, Déclaration de la CVAE, Liasse vers les Banques commerciales et Banque de France, Attestation, Compte Rendu de Mission, Balance, Renseignements OG, Visa Fiscal, CICE, DECLOYER,...)
- ✓ DSI : Déclaration Sociale Individuelle (anciennement DCR – Déclaration Commune de Revenus)
- ✓ REQUETE : Interrogation des bases de la DGFIP pour la révision des valeurs locatives
- ✓ DSN : Déclaration Sociale Nominative

- ✓ IR : Impôts sur le Revenu
- ✓ DRP : Déclaration des Revenus Professionnels
- ✓ OGA : (EDI-OGA) Téléprocédure permettant de faciliter pour les OG leurs missions d'EPS (Examen Périodique de Sincérité) et d'ECCV (Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance).
- ✓ PART : Déclarations relatives à l'IFU (2561) et la DAS2 (Honoraires).

A ce niveau d'Alertes, il n'y a pas de distinction sur les formulaires ou les destinataires : dès que le portail détecte un message de service négatif sur une télé-procédure sélectionnée, il vous en informe.

**Les messages de services concernés sont :**

- ✓ ACS : Accusé de Conformité Syntaxique  
Le portail, avant de transmettre la télédéclaration au destinataire, vérifie que la syntaxe du message réceptionné est bien conforme au cahier des charges en vigueur. Si tel n'est pas le cas, le portail rejette la déclaration et transmet un ACS négatif.
- ✓ ARS : Accusé de Réception Signé  
Une fois la « barrière » de l'ACS passé (ACS positif), le portail transmet votre déclaration au(x) destinataire(s). Si ce(s) dernier(s) rejette(nt) la déclaration, le portail émet un ARS négatif.

Vous pouvez, par téléprocédure, sélectionner si vous souhaitez être alerté sur :

- ✓ ACS négatif
- ✓ ARS négatif
- ✓ ARS positif
- ✓ ACS et ARS négatifs

**Alerte sur rejeu non détecté :**

Le mot « rejeu » signifie « rejouer une déclaration ». En règle générale, on « rejoue » pour corriger un dépôt suite au constat d'une erreur, ou d'un ACS/ARS négatif.

Le module ALERTES vous permet automatiquement de vous alerter en cas d'ACS/ARS négatif non suivi d'un rejeu détecté dans le délai indiqué (1 à 31 jours). **Si vous ne souhaitez pas être alerté sur un rejeu non détecté, il vous suffit de laisser la valeur à blanc.**

*Remarque : Concernant les alertes « sur rejeu non détecté », le module ALERTES « scanne » à la fois les flux du compte primaire et de ses comptes secondaires (s'il y en a) pour détecter un éventuel rejeu avant d'émettre l'alerte.*

**e. Alertes sur AIS et Réception de documents**

✓ **Notification sur réception d'AIS (Avis d'Information Signé) :**

Cette fonctionnalité permet d'être notifié de la réception d'un AIS, c'est-à-dire d'une réponse ou d'un compte-rendu complémentaire de la part d'un destinataire sur un flux que vous avez déposé.

**Liste des téléprocédures & comptes-rendus concernés :**

Téléprocédure	Type d'information
DUCS	Compte Rendu d'exploitation (CRE)
AED	Attestation Employeur Rematérialisée (AER)
DSN	Compte Rendu OPS AER POLE-EMPLOI ...
REQUETE	Liste des locaux
OGA	Réponse FEC Réponse Pièce Libre EPS Réponse Pièce Libre ECCV Réponse Question(s) ECCV

✓ **Notification sur réception de documents : liste des téléprocédures & types de comptes concernés :**

Une notification vous parvient lors de la réception d'un interchange contenant des déclaration(s) / demande(s) dont vous êtes le destinataire.

Téléprocédure	Type de compte
TVA	OGA Tiers-Déclarant
TDFC	OGA Tiers-Déclarant Entreprise
PAIEMENT	OGA Tiers-Déclarant
IR	GPA
OGA	Tiers-Déclarant Entreprise

### 3 – Configuration par redevable

C'est dans cette partie que vous allez pouvoir paramétrer des Alertes sur échéance et des Alertes « libres ».

**Alertes Déposants : liste des redevables**

**Gestion de vos redevables**

SIRET :  Afficher les redevables secondaires  Réinitialiser

Raison Sociale :  Afficher les redevables désactivés  Rechercher

**Résultats** 28 redevable(s) trouvé(s)

SIREN	NIC	Raison Sociale	Nb Alertes	Modifier	Supprimer	Calendrier
000848465	00001	IMPORT REDEVABLE 2 OK	4			
063176754	00024	IMPORT REDEVABLE 4 OK TDFC	0			
077077352	00001	IMPORT REDEVABLE 3 OK TVA	0			
079555439	00029	REDEVABLE TEST	1			
079555488	00034	IS1	1			
079555496	00045	Test BIC GT IS	0			
079555504	00053	Test BIC GM IS	0			
079555579	00014	Compte test	2			
079555595	00010	TEST BNC & CVAE 2	0			
079555777	00014	TEST BIC IR RS & TVA MR	0			
079555793	00011	TEST BIC IS RS	0			
079556064	00016	TVA RSI	1			
079556130	00015	TVA RSA	0			
079556262	00016	Test BIC MS IR	0			
079556536	00013	Régime BIC IS RN & TVA RN AP	0			
079556593	00014	TEST DECLOYER	0			
079556684	00011	Redevable REQ 15 locaux	0			
079556718	00017	Redevable REQ 25 locaux	0			
079556817	00017	Redevable REQ 100 locaux	0			
097180558	00021	IMPORT REDEVABLE 5 OK	0			

12

Créer un nouveau redevable Remonter mes redevables EDI

**Cet écran vous permet de :**

➤ **Rechercher un redevable par Siret et/ou Raison Sociale**

**1** Renseignez les zones et cliquez sur « Rechercher »

**2** Vous pouvez également faire défiler les écrans en cliquant sur le n° de la page ou sur la flèche de droite

➤ **Plusieurs options d'affichage des redevables sont disponibles :** **3**

- **Afficher ou non les redevables désactivés**
- **Afficher les redevables secondaires** : cette option ne peut être activée que si vous êtes « loggé » en tant que compte principal. Dans ce contexte, vous aurez la possibilité en cochant la case de faire apparaître également la liste des redevables des comptes secondaires attachés à votre compte principal. Dans, ce cas-là, la première colonne du tableau indiquera le nom du compte secondaire auquel est attaché le redevable.
- **« Numéro de dossier OGA »** : cette option n'est disponible que sur les comptes de type OGA ; Elle permet de rechercher un redevable par son numéro de dossier OGA (cette référence doit avoir été saisie dans l'onglet « Destinataire Personnalisé » du paramétrage du redevable).

Il vous suffit par la suite de cliquer sur « Rechercher »

➤ **De visualiser le nombre d'alertes effectives pour un redevable** **4**

➤ **D'éditer un redevable pour Créer / Modifier / Supprimer une alerte** **5**

➤ **De désactiver un redevable** **6**

Cette fonctionnalité désactive un redevable mais ne le supprime pas définitivement de la liste. A partir du moment où un redevable est désactivé, toutes les alertes sur échéance et libres associées deviennent inactives.

Un redevable supprimé apparaît avec l'icône  . Il suffit de cliquer sur cet icône pour réactiver le redevable.

➤ **Voir le calendrier déclaratif du redevable** **7**

Le calendrier est calculé par rapport aux alertes sur échéances qui ont été posées sur le redevable.

➤ **La création automatique des redevables** **8**

Si vous cliquez sur ce bouton, le module ALERTES va scanner tous les dépôts effectués lors des 18 précédents mois et va vous créer automatiquement les redevables à partir des dépôts détectés, toutes téléprocédures confondues.

➤ **Créer un nouveau redevable** **9**

*Remarque : Il n'est pas possible de créer deux redevables de même SIRET, que ce soit sur le même compte, ou sur un compte principal et ses comptes secondaires.*

**a. Création / Modification / Suppression d'une alerte** **5**

Lorsque vous cliquez sur le bouton « Edit », l'écran de paramétrage des Alertes pour le redevable sélectionné apparaît.

**Cet écran vous permet de :**

- **Modifier les informations liées au redevable** a1  
 Vous pouvez modifier le SIREN, le code NIC ainsi que la Raison Sociale. Cliquez sur « Enregistrer » pour valider la saisie.
- **Naviguer entre les Alertes fiscales, sociales, libres** a2  
 Il vous suffit de cliquer sur l'onglet de votre choix
- **Modifier une Alerte existante** a3
- **Supprimer une Alerte** a4

*Attention : la suppression est définitive !*



- **Créer un nouvelle Alerte** a5  
 L'alerte sera du type de l'onglet sur lequel vous êtes positionné quand vous créez l'Alerte (fiscale, sociale, libre)

**Zoom sur la Création / Modification d'une Alerte FISCALE :**



## Configuration d'une alerte fiscale

[< Retour à la fiche du redevable](#)

### Identification du Redevable

SIREN : 079555439 NIC : 00029 Raison Sociale : SA02 Agricole RIB

### Identification de la déclaration

Les alertes fiscales concernent uniquement les déclarations à destination de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Téléprocédure \* : TVA  
 Document \* : Déclaration TVA Formulaire \* : 3310CA3  
 Réf. Obl. Fisc. (ROF) : TVA1

### Paramétrage de l'échéance

Périodicité \* : TRIMESTRIELLE  
 Date Limite \* : 1 du mois n°  
 Période de détection \* : 1 jour(s) avant l'échéance

*Période de détection = Nombre de jours avant l'échéance constituant la période de recherche sur laquelle nous nous basons pour déterminer si une déclaration relative à l'échéance a été déposée*

### Paramétrage de l'alerte

Délai Déclenchement \* : 1 jour(s) avant l'échéance  
 Libellé Mail Alerte \* : Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS

*Délai Déclenchement N = réception d'une alerte N jour(s) avant l'échéance configurée si aucun dépôt détecté durant la période configurée au dessus*

\* Champ obligatoire

### Identification du redevable :

Le premier encart affiche les informations du redevable sur lequel vous êtes positionné pour créer/modifier l'alerte en cours.

### Identification de la déclaration :

Vous avez le choix entre plusieurs téléprocédures / formulaires comme indiqué dans le tableau ci-après :

Téléprocédure	Document	Formulaire
TDFC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration fiscale</li> <li>- Flux CVAE</li> <li>- DECLOYER</li> <li>- Déclaration des Prix de Transfert</li> <li>- Déclaration Pays par Pays</li> </ul>	
TVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration de TVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3514</li> <li>- 3310CA3</li> <li>- 3310CA3G</li> <li>- 3525BIS</li> <li>- 3517SCA12/E</li> <li>- 3517BCA12/E</li> </ul>
Téléprocédure	Document	Formulaire
PAIEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2571</li> <li>- 2572</li> <li>- 2573</li> </ul>

	- TS	- 2501 - 2502
	- CVAE	- 1329AC - 1329DEF
	- RCM	- 2777D
<b>PART</b>	- IFU	- 2569
	- DAS2	

**R.O.F. :** La ROF, est obligatoire en EDI-PAIEMENT, en EDI-TDFC et en EDI-TVA. Référez-vous au glossaire en fin de document pour connaître la signification de la ROF. Donc, si pour un même SIREN, plusieurs ROF peuvent exister, il est indispensable d'indiquer la ROF pour être alerté sur le bon redevable et la bonne déclaration.

### **Paramétrage de l'échéance :**

- **Périodicité :** Vous avez le choix entre Annuelle, Semestrielle, Trimestrielle et Mensuelle
- **Date Limite :** indiquez le jour de la date limite de l'échéance de votre déclaration sur laquelle vous souhaitez être alerté.

Si par exemple vous devez effectuer votre TVA au 21 de chaque mois, votre Date Limite est le 21 !

- **Du mois n° :** Cette zone n'apparaît que si vous êtes en échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

#### **Pour bien comprendre comment fonctionne cette zone, imaginons les cas suivant :**

➔ TVA Régime Normal Trimestriel au 21 : en TVA, on dépose le mois qui suit l'échéance, donc pour le 1<sup>er</sup> trimestre, le mois à déposer est le mois d'avril au 21, soit tous les 1<sup>er</sup> mois du Trimestre suivant ! L'échéance à paramétrer sera :

**Périodicité : Trimestrielle / Date Limite : 21 / du mois n° : 1**

➔ Par analogie, s'il existait des déclarations à échéance semestrielle, le mois 1 correspondrait au 1<sup>er</sup> mois du semestre.  
Le mois 1 du 1<sup>er</sup> semestre d'une année serait donc « Janvier », et le mois 1 du 2<sup>ème</sup> semestre d'une année serait « Juillet ».

- **Période de détection (n jours avant l'échéance) :** ici, vous indiquez au module Alertes à partir de quand il doit effectuer une recherche pour détecter l'envoi d'une alerte sur échéance !

➔ Reprenons l'exemple de l'encadré : TVA Trimestrielle en date limite au 21 du mois n°1 avec une période de détection de 15 jours avant l'échéance ; Cela signifie que le module ALERTES va rechercher à partir du 7 (21 – 15) du 1<sup>er</sup> mois du trimestre pour vous alerter s'il ne trouve pas de déclaration de TVA.

### **Paramétrage de l'alerte :**

- **Délai de déclenchement :** Vous indiquez ici à partir de quand vous dites au module ALERTES de rechercher la déclaration et de vous alerter en cas de non-détection.

Pour reprendre l'exemple ci-dessus, si vous indiquez un délai arbitraire de déclenchement de 3 jours, le module ALERTES se déclenchera le 18 (21 – 3) et scannerà à partir du 7 (21 – 15) du mois pour vous alerter en cas de non-détection de dépôt correspondant à l'alerte que vous avez saisie.

- **Libellé Mail Alerte** : indiquez ici le commentaire que vous souhaitez voir apparaître dans le sujet du mail que le module ALERTES vous enverra.

**REMARQUES** : vous pouvez créer autant d'alertes que vous voulez pour le même SIRET, la même télé-procédure, le même document et le même formulaire ; il faut toutefois que les dates d'alertes soient différentes, sinon vous aurez un message d'erreur :

**ATTENTION : pour un redevable, impossible de paramétrer plusieurs alertes similaires (Téléprocédure / Type de document / Formulaire / ROF) si les périodes de dépôts se chevauchent.**

*Remarque : Concernant les alertes « sur échéance », le module ALERTES « scanne » à la fois les flux du compte primaire et de ses comptes secondaires (s'il y en a) avant de générer et d'émettre une alerte.*

## Zoom sur la Création / Modification d'une Alerte SOCIALE :



Le portail qui vous ouvre toutes les portes



### Configuration d'une alerte sociale

[< Retour à la fiche du redevable](#)

#### Identification du Redevable

SIREN : 079555488    NIC : 00034    Raison Sociale : SA04 - sans TP

#### Identification de la déclaration

Téléprocédure \* : DADSU  
Document \* : DADSU CNAV

#### Paramétrage de l'échéance

Périodicité \* : ANNUELLE  
Date Limite \* : 31 du mois n° 1  
Période détection \* : 15 jour(s) avant l'échéance

*Période de détection = Nombre de jours avant l'échéance constituant la période de recherche sur laquelle nous basons pour déterminer si une déclaration relative à l'échéance a été déposée*

#### Paramétrage de l'alerte

Délai Déclenchement \* : 10 jour(s) avant l'échéance  
Libellé Mail Alerte \* : DADSU CNAV SIREN 079555488

*Délai Déclenchement N = réception d'une alerte N jour(s) avant l'échéance configurée si aucun dépôt détecté durant la période configurée au dessus*

\* Champ obligatoire

Le paramétrage d'une alerte sociale fonctionne strictement de la même façon que pour le fiscal.

### Identification de la déclaration :

Vous avez le choix entre plusieurs télé-procédures / formulaires comme indiqué dans le tableau ci-après :

Téléprocédure	Document
DUCS	- DUCS URSSAF - DUCS POLE EMPLOI - DUCS Retraite
DADSU	- DADSU CNAV - DADSU CI-BTP - DADSU IRC - DADSU IP (et Assurances) - DADSU Honoraires
DSN	- MENSUELLE

### Zoom sur la Création / Modification d'une Alerte LIBRE :



Cette fonctionnalité vous permet de paramétrer des Alertes « libres ». Contrairement aux autres Alertes sur échéances, il n'y a pas de notion de délai ni d'échéance, c'est la date limite indiquée qui déclenche l'envoi du mail.

Vous pouvez en outre saisir un corps de message, en complément de l'objet.

### **b. Calendrier du redevable**

Cette fonctionnalité va vous permettre de visualiser pour un redevable donné, l'ensemble des alertes posées, et par conséquent son calendrier télé-déclaratif.

Vous avez la possibilité de filtrer par télé-procédure, et d'imprimer le calendrier ainsi constitué.



**Calendrier déclaratif du redevable**

SIREN : 079555488 NIC : 00034 Raison Sociale : SA04 - sans TP

Téléprocédure : Toutes [Rechercher]

[Imprimer]

Janvier								
Télep.	Document	Formulaire	ROF	Libellé	Type échéance	Début Période	Jour	Échéance
TVA	Déclaration TVA	3310CA3	TVA1	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/01/2013		27
DADSU	DADSU CNAV			DASD-U CNAV SIREN 079555488	ANNUELLE	17/01/2013		31
Février								
AUTRE				2569 - IMPRIME FISCAL UNIQUE	ANNUELLE			15
TVA	Déclaration TVA	3310CA3	TVA1	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/02/2013		27
Mars								
TVA	Déclaration TVA	3310CA3	TVA1	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/03/2013		27
Avril								
TVA	Déclaration TVA	3310CA3	TVA1	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/04/2013		27
Mai								
TVA	Déclaration TVA	3310CA3	TVA1	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/05/2013		27
Juin								
TVA	Déclaration TVA	3310CA3	TVA1	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/06/2013		27
Juillet								

#### 4 – Voir le calendrier déclaratif

Cette fonctionnalité permet de voir, pour un mois donné, le calendrier déclaratif constitué à partir des alertes saisies pour l'ensemble des redevables du compte.

Comme pour le calendrier par redevable, vous avez la possibilité de filtrer par télé-procédure, et d'imprimer le calendrier ainsi constitué



**Calendrier déclaratif du compte**

Mois : Mars Téléprocédure : Toutes [Rechercher]

[Imprimer]

Mars								
Redevable	Télep.	Document	Formulaire	Libellé	Type échéance	Début Période	Jour	Échéance
07955543900029	TVA	Déclaration TVA	3310CA3	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/03/2013		1
07955548800034	TVA	Déclaration TVA	3310CA3	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/03/2013		27
07955549600045	TVA	Déclaration TVA	3310CA3	Créée automatiquement par WEB-DECLARATIONS	MENSUELLE	01/03/2013		27

## 5 – Historique des alertes émises

Cette fonctionnalité vous permet de consulter – en positionnant une série de filtres - sur une période « glissante » de 18 mois l'ensemble des alertes émises par le portail.

**Historique des alertes émises**

**Recherche des alertes émises**

Date d'envoi Du : [ ] au : [ ] Date d'échéance Du : [ ] au : [ ] SIRET/SIREN : [ ] ROF : [ ] Numéro fiscal : [ ] Type d'alerte : [v] Afficher alertes des redevables secondaires :

**Téléprocédures**

Tous/Aucun

AED  DADSU  DPAE  
 DRP  DSI  DSN  
 DUCS  IR  OGA  
 PAIEMENT  PART  REQUETE  
 TDFC  TVA

Réinitialiser Rechercher

**500 alerte(s) ont été émisse(s)**  
 Le nombre de résultats trouvés est trop important, la liste présente seulement les 500 premiers.

Type d'Alerte	Télep.	Redevable	ROF	Libellé	Date d'envoi	Echéance
Erreur Connexion Relevé		40573304900226		Alerte Relevés de comptes - Erreur de connexion à la banque CONNECTEUR DE TEST pour la société TEST RELEVÉ HEDBO LUNDI	01/02/18 15:12	
Message de Service	TVA	079556064	TVA1	Alerte TVA Rejet Destinataire Message n°64655 / Interchange n°82763 brunol/07955606400016 /ASPONE/TVA	31/01/18 02:00	
Message de Service	DADSU	52855365400013		Notification DADSU Acceptation Destinataire Message n°64666 / Interchange n°82774 Test Certif DSI (Test)	30/01/18 18:41	
Message de Service	DADSU	52855365400013		Notification DADSU Acceptation Destinataire Message n°64666 / Interchange n°82774 Test Certif DSI (Test)	30/01/18 18:16	
Message de Service	TVA			Alerte TVA Rejet Portail Message n°64665 / Interchange n°82773 Test Certif DSI (Test)	30/01/18 18:07	
Message de Service	TVA			Alerte TVA Rejet Portail Message n°64664 / Interchange n°82772 Test Certif DSI	30/01/18 18:07	
Message de Service	TVA	079556064	TVA1	Notification TVA Acceptation Destinataire Message n°64662 / Interchange n°82770 TVA XML 35175CA12 (Test)	30/01/18 09:16	29/03/18
Message de Service	TVA	079556130	TVA1	Notification TVA Acceptation Destinataire Message n°64663 / Interchange n°82771 TVA XML 3517DDR (Test)	30/01/18 09:16	

## 6 – Se désabonner du service

Si vous ne souhaitez plus utiliser le service ALERTES, il vous suffit de vous désabonner.

**ATTENTION** : le fait de se désabonner désactive toutes les alertes créées ainsi que tous les redevables.



## GLOSSAIRE

### 1. R.O.F. :

La ROF (Référence d'Obligation Fiscale) est le nouvel identifiant unique de l'entreprise, associé à son SIREN, que va utiliser la DGFiP pour identifier une entreprise en lieu et place du SIRET. Cette Référence est obligatoire en EDI-PAIEMENT, en **EDI-TDFC** et en **EDI-TVA**.

En général, la ROF en TDFC est composée du "nom de la Téléprocédure " et d'un numéro incrémental commençant à 1 :

#### **Exemple : IS1 pour une société soumise à l'IS.**

En TDFC, si vous ne connaissez pas la ROF, et que l'entreprise est correctement identifiée par l'Administration lors de votre télé-déclaration, ASPOne.fr vous met à disposition la bonne "ROF" (fournie par la DGFiP) dans le suivi de votre télé-déclaration (espace privé - suivi des télédéclarations).

#### **Extrait du cahier des CHARGES EDI-TDFC (vol. IV) :**

*La référence d'obligation fiscale (ROF - de 3 à 13 caractères alphanumériques) permet par exemple de distinguer deux dépôts TDFC relatifs au même contribuable et présentant la même catégorie/régime. Elle est utilisable en complément du numéro SIREN ou du numéro SIRET.*

*La première partie de la référence doit être une de ces valeurs :*

- **BIC** ;
- **IS** ;
- **BA** ;
- **BNC** ;
- **SCM** ;
- **ISGROUPE** ;
- **RF**
- **CVAE**.

*Elle doit être immédiatement suivie de la seconde partie, qui comporte un à cinq caractères numériques. De ce fait, la longueur d'une référence d'obligation fiscale conforme sera comprise entre trois (ex : IS2) et treize caractères (ex : ISGROUPE12345).*

*Précision : la partie numérique de la ROF ne comporte jamais de zéros non significatifs. Ainsi, une ROF pourra, par exemple, être égale à IS1, mais non à IS01 ou IS00001.*

*Comment se procurer la référence d'obligation fiscale :*

- Cette donnée est retournée dans le compte-rendu des dépôts TDFC **partiellement ou totalement acceptés**.

**Attention : la ROF retournée pour des dépôts totalement rejetés n'est pas significative;**

*- Elle peut être demandée au SIE ou à votre IFU, dans l'objectif de distinguer deux dépôts de la même catégorie/régime effectués par le même contribuable et pour la même période. La consultation du SIE devra être limitée à ces cas.*

### 2. REJEU :

Terminologie exploitée en télé-déclaration et qui signifie le fait de « rejouer » une déclaration. Le Rejeu d'une déclaration peut répondre à plusieurs nécessités mais est en général utilisé pour effectuer des dépôts correctifs.

### 3. DLD/DLS : Règles Valables en EDI-TVA et en EDI-PAIEMENT

- La **DLD** est la **Date Limite de Dépôt**, date limite pour télé-déclarer et à partir de laquelle l'Administration est en droit d'opérer le prélèvement s'il y a eu télé-règlement. Cette première information est importante, car si l'on dépose le 5 pour une DLD au 24, le paiement ne pourra être prélevé par la DGFiP qu'à partir du 24.
- En second lieu, il existe une règle de substitution qui s'appelle la **DLS** (**D**ate **L**imite de **S**ubstitution). Elle est égale à la **DLD - 3 jours**. La DLS d'une DLD au 24 est donc le 21.

Cela signifie en clair que jusqu'à la DLS, tout envoi, télé-règlement inclus, annule et remplace le précédent, quel que soit le montant, "0" inclus ...

Donc, si dans l'exemple d'une DLD au 24, 3 envois de montants différents sont effectués avant le 21 et acceptés, c'est le dernier qui sera pris en compte. A partir du 22, si un nouvel envoi est effectué, et accepté, il viendra se cumuler aux précédents. Le risque ne porte que sur le paiement, bien entendu. Il n'y a pas de problème sur la déclaration seule.

- Enfin, il est autorisé en EDI de modifier le montant du paiement d'une déclaration, même si ce dernier n'est pas « cohérent » par rapport aux valeurs calculées..., il est nécessaire dans ce cas de le justifier à l'Administration, dans le cadre de correspondance et ensuite de se mettre en relation avec son SIE ou son IFU pour gérer la situation.
- En dernier lieu, un dépôt est acceptable postérieurement à la DLD (correctif ou initial)...mais les pénalités pour dépôt postérieur à la DLD peuvent être appliqués par l'Administration.
- DLD et DLS réelles / DLD et DLS théoriques :

La DLD théorique correspond à la date limite normale de dépôt. Toutefois, si cette DLD « tombe » un weekend ou jour férié, elle est repoussée au premier jour ouvré suivant, qui devient la DLD réelle ; Les règles de substitution suivent alors cette nouvelle date.

Le module ALERTES fonctionne sur les DLD/DLS théoriques.

Exemple : une DLD au 24 "tombe" un samedi ... la DLD est donc repoussée au lundi 26 et la DLS devient donc le 26 - 3 = 23 au lieu du 21 !!!  
 , si elle « tombe » un weekend ou jour férié, est repoussée au premier jour ouvré suivant ; Les règles de substitution suivent alors cette nouvelle date.

#### 4. Horaires de déclenchement des Alertes

- Alertes libres : **1h du matin**
  - Alertes programmées sur Message de Service Négatif : **2h du matin** (si pas de rejeu et délai programmé)
  - Alertes sur échéances : **3h du matin**
- La période de recherche du dépôt (jour échéance – période détection) démarre systématiquement à minuit (quel que soit l'heure de déclenchement du module).

#### 5. Exemples de mails générés par le module ALERTES

- **Alertes ACS négatif – Pas de rejeu détecté – Déclaration TDFC**

Objet :	Alerte TDFC Rejet Portail Message n°38245 / Interchange n°37635 TDFC AECS
---------	---------------------------------------------------------------------------

L'[interchange](#) TDFC n°37635 du dépôt d'ADS n°38245 a fait l'objet d'un rejet Portail le 08/02/2013 14:41:57.

Aucun rejeu valide n'a été détecté pour la déclaration :

- Déclaration de type Déclaration fiscale du redevable 12345678900099 / BIC1 - ASP1 (Numéro Dossier : ASP1ONE) pour le destinataire DGI

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web.

Cordialement,

- **Alerte ACS Négatif Instantané – Anomalie Générale TDFC**

Objet : Alerte TDFC Rejet Portail Message n°39285 / Interchange n°38675 TDFC Test 2013

L'interchange TDFC n°38675 du dépôt d'ADS n°39285 a fait l'objet d'un rejet portail global le 05/03/2013 12:32:37.

Il présente une ou plusieurs anomalie(s) générale(s) : nous ne sommes pas en mesure d'extraire les déclarations.

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web. Cet email a été émis depuis une adresse technique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

-----  
Portail ASPOne.fr  
Email Support : hotmel@asp-one.fr  
Téléphone Support : 04 77 81 04 69

- **Alerte ACS Négatif Instantané – Déclaration TDFC**

Objet : Alerte TDFC Rejet Portail Message n°38245 / Interchange n°37635 TDFC AECS

L'interchange TDFC n°37635 du dépôt d'ADS n°38245 a fait l'objet d'un rejet portail total le 08/02/2013 14:42:18.

Sur 2 déclaration(s) envoyée(s), vous avez 2 déclaration(s) rejetée(s) :

- Déclaration de type Déclaration fiscale du redevable 12345678900099 / BIC1 - ASP1 (Numéro Dossier : ASPONE) pour le destinataire DGI
- Déclaration de type Liasse fiscale du redevable 12345678900099 - ASP1 (Numéro Dossier : ASPONE) pour le destinataire BDF

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web.

Cordialement,

- **Alerte ARS Négatif– Pas de Rejeu détecté – Déclaration TVA**

Objet : Alerte TVA Rejet Destinataire Message n°39244 / Interchange n°38634 12345678900099/ASPOneTVA

L'interchange TVA n°38634 du dépôt d'ADS n°39244 a fait l'objet d'un rejet Destinataire le 21/02/2013 16:40:37.

Aucun rejeu valide n'a été détecté pour la déclaration et le téléversement :

- Déclaration de type Déclaration TVA du redevable 12345678900099 / TVA1 - 1329XX-2571IS-250XTS-3517DDR (Numéro Dossier : 12345678900099) pour le destinataire DGI (Rejet de tous les téléversements)

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web. Cet email a été émis depuis une adresse technique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

-----  
Portail ASPOne.fr  
Email Support : hotmel@asp-one.fr  
Téléphone Support : 04 77 81 04 69

- **Alerte ARS Négatif Instantané – Déclaration TVA**

Objet :	Alerte TVA Rejet Destinataire Message n°39244 / Interchange n°38634	12345678900099/ASPOneTVA
---------	---------------------------------------------------------------------	--------------------------

L'[interchange](#) TVA n°38634 du dépôt d'ADS n°39244 a fait l'objet d'un rejet de la part du destinataire DGI le 21/02/2013 18:02:23.

Sur 1 déclaration(s) acquittée(s) par ce destinataire, vous avez le(s) rejet(s) suivant(s) :

1 Déclaration(s) rejetée(s) avec paiement(s) rejeté(s) :

- Déclaration de type Déclaration TVA du redevable 12345678900099 / TVA1 - 1329XX-2571IS-250XTS-3517DDR (Numéro Dossier : 12345678900099) (Rejet de tous les téléversements)

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web. Cet email a été émis depuis une adresse technique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

-----  
Portail ASPOne.fr  
Email Support : hotmel@asp-one.fr  
Téléphone Support : 04 77 81 04 69

- **Alerte Echéance TVA**

Objet :	Alerte Echéance TVA au 15/03/2013 / Paiement de ma TVA / 12345678900099
---------	-------------------------------------------------------------------------

Nous n'avons détecté aucune déclaration acceptée dans la période du 01/03/2013 à ce jour relatif à l'échéance MENSUELLE 'Paiement de ma TVA' du 15/03/2013 paramétrée sur les éléments suivants :

- Redevable : 12345678900099 - TEST AEC
- Téléprocédure : TVA
- Type de document : Déclaration TVA
- Formulaire : 3310CA3

Il reste 8 jour(s) avant la date échéance de votre déclaration.

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web. Cet email a été émis depuis une adresse technique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

-----  
Portail ASPOne.fr  
Email Support : hotmel@asp-one.fr  
Téléphone Support : 04 77 81 04 69

- **Alerte Libre**

Objet :	Alerte 'Test Alerte Libre ANNUELLE' / 12345678900075
Signé par :	portail@aspone.fr

Ceci est une alerte libre ANNUELLE de test d'échéance.

Cordialement,

- **Alerte Multiples Paiements IS**

Objet : Alerte PAIEMENT - Multiples Paiements détectés sur Paiement IS / 12345678900099 / IS1

Les déclarations de type Paiement IS suivantes contiennent des paiements du redevable 12345678900099/ IS1 qui risquent de se cumuler :

- Déclaration de la société 1329XX-2571IS-250XTS-3517DDR envoyée le 18/02/2013 14:52:33 (ADS n°39206 / Interchange n°38596) -> TL 1 accepté
- Déclaration de la société 1329XX-2571IS-250XTS-3517DDR envoyée le 18/02/2013 11:39:57 (ADS n°39204 / Interchange n°38594) -> TL 1 accepté

La DLD théorique fournie par la DGFiP est le 17/09/2012. Si la DLD théorique correspond bien à la DLD réelle (décalage au jour ouvré suivant si jour non ouvré), la DLS est donc le 14/09/2012. La DLS étant potentiellement dépassée et la DGFiP ayant accepté certains paiements associés aux déclarations mentionnées ci-dessus, vous risquez d'être prélevé plusieurs fois.

DLD = Date Limite de Dépôt

DLS = Date Limite de Substitution (DLD - 3 jours, période durant laquelle les déclarations/paiements s'annulent et remplacent)

Pour plus de détails, veuillez consulter le suivi web. Cet email a été émis depuis une adresse technique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

-----  
Portail ASPOne.fr

Email Support : hotmel@asp-one.fr

Téléphone Support : 04 77 81 04 69

## 6. Tableau des règles de dépôt par télé-procédure et paramétrage des Alertes sur échéance associées

Télé-procédure	REGIME	Formulaire	Périodicité	échéance	date de dépôt minimum (DDM)	Exemple	Remarques	Paramétrage des Alertes (exercice année civile)
TVA	RN/Mini Réel	3310CA3/G/A	Mensuelle	M+1 / DLD DGFiP	01/M+1/N<=DDM<=DLD DGFiP	CA3 mensuelle - échéance du mois de janvier N - DLD au 21 - Date de dépôt minimum : 01/02/N	Exception : Périodes de congés : juin/juillet	Mensuelle / Date limite =DLD DGFiP
			Trimestrielle	T + 1Mois / DLD DGFiP	01/T+1M/N<=DDM<=DLD DGFiP	CA3 trim - Échéance T1 N - DLD au 21 - Date de dépôt mini = 01/04/N		Trimestrielle / Date limite=DLD DGFiP / Mois=1
	RSI	3514	Semestrielle					
			S1	S+1 Mois / DLD DGFiP	01/M+1/N<=DDM<=DLD DGFiP			Annuelle / Date Limite=DLD DGFiP / Mois=7
			S2	<i>dernier Mois du Semestre en cours / dld DGFiP</i>	<i>01/dernier Mois du Semestre en cours/N&lt;=DDM&lt;=DLD DGFiP</i>			Annuelle / Date Limite=DLD DGFiP / Mois=12
		3517S CA12	Annuelle	M+1 / dld DGFiP	Du 1er jour suivant la fin de l'exercice jusqu'au 2ème jour ouvré du suivant le 1er mai	Exercice année civile - Cloture au 31/12/N - Dépôt à compter du 01/01/N+1 jusqu'au 03/05/N+1		Annuelle /Date Limite= 03 / Mois=5
		3517S CA12E	Annuelle	M+1 / dld DGFiP	Du 1er jour suivant la fin de l'exercice jusqu'à 3 mois après la date de cloture	Exercice clos au 30/09/N - Dépôt à compter du 01/10/N jusqu'au 31/12/N		
	RSA	3525 BIS	Trimestrielle	Le 5 des mois de mai, août, novembre et février suivant le trimestre auquel s'appliquent les bulletins	Du 1er jour du mois suivant le trimestre jusqu'à la DLD DGFiP	T1 N : dépôt à compter du 01/04/N jusqu'au 05/05/N		Trimestriel / Date Limite=5/ Mois=2
		3517BISCA12	Annuelle		Du 1er jour suivant la fin de l'exercice jusqu'au 5 mai pour les opérations réalisées l'année civile précédente	Cloture au 31/12/N - Date de dépôt à partir du 01/01/N+1 jusqu'au 5/05/N+1		Annuelle / Date Limite = 5/Mois=5

Télé-procédure	REGIME	Formulaire	Périodicité	échéance	date de dépôt minimum (DDM)	Exemple	Remarques	Paramétrage des Alertes (exercice année civile)
TDFC		Liasse Fiscale	Annuelle	Le 1er jour qui suit la cloture	Jusqu'à 3 mois après la cloture + 15 jours de délai technique TDFC		Exception : Cloture au 31/12 : 4 mois + 15 jours cloture	Annuelle/Date Limite=16/Mois=5
		1330CVAE	Annuelle	Le 1er jour qui suit la cloture	Jusqu'à 3 mois après la cloture + 15 jours de délai technique TDFC		Exception : Cloture au 31/12 : 4 mois + 15 jours cloture	Annuelle/Date Limite=16/Mois=5
	OG	CRM		Dans les 8 mois suivant l'envoi de la déclaration à la DGFiP	Techniquement, cela fait + 8 mois après la DLD TDFC	Ex: Cloture au 31/12/N ==> DLD au 16/05/N+1 ==> CRM au 16/5+8=01/N+2	Les OA doivent télétransmettre à l'Administration la copie du CRM envoyé à l'adhérent dans les 8 (6+2) mois de la réception de la déclaration (CGI, art. 1649 quater H pour les AGA).	Pas applicable
		Attestation		Même délai que TDFC			Il n'y a pas de texte : c'est au plus tôt dès réception de la déclaration EDI par l'OA !	Pas applicable

Télé-procédure	REGIME	Formulaire	Périodicité	échéance	date de dépôt minimum (DDM)	Exemple	Remarques	Paramétrage des Alertes (exercice année civile)	
PAIEMENT	IS	2571	Trimestrielle	15 du dernier Mois du trimestre	Du 1er jour du dernier mois du trimestre concerné jusqu'au 15 du même mois			Trimestriel/Date Limite=15/Mois=3	
			T1	15-mars					
			T2	15-juin					
			T3	15-sept					
			T4	15-déc					
		2572	Annuelle	15 du 4ème mois qui suit la cloture	Du 1er jour suivant la fin de l'exercice jusqu'au 15 du 4ème mois suivant la cloture			Annuelle/Date Limite=15/Mois=4	
	TS	2501	Annuelle si TS N-1<1000€	15/01/N+1				Annuelle/Date Limite=15/Mois=1	
Trimestrielle si TS N-1 >=1000€ et <=4000€			le 15 M+1	Du 1er jour du mois suivant le trimestre jusqu'au 15 du même mois	Attention : <b>seulement 3 Trimestres</b> , le dernier correspond au solde mais respecte les règles d'échéance de dépôt (15/01/N+1)	Trimestrielle/Date Limite=15/Mois=1			
Mensuelle si TS N-1>4000€			le 15 M+1	Du 1er jour du mois suivant le trimestre jusqu'au 15 du même mois	Attention : <b>seulement 11 mois</b> , le dernier correspond au solde mais respecte les règles d'échéance de dépôt (15/01/N+1)	Mensuelle/Date Limite=15			
		2502	Annuelle		au plus tard le 15 janvier de l'année suivant celle du versement des rémunérations			Annuelle/Date Limite=15/Mois=1	
	CVAE	1329AC	N/A	15-juin	du 01/06 au 15/06			Annuelle/Date Limite=15/Mois=6	
				15-sept	du 01/09 au 15/09			Annuelle/Date Limite=15/Mois=9	
		1329DEF	Annuelle	03-mai	du 01/03 au 2ème jour ouvré suivant le 1er mai			Annuelle/Date Limite=03/Mois=5	

Télé-procédure	REGIME	Formulaire	Périodicité	échéance	date de dépôt minimum (DDM)	Exemple	Remarques	Paramétrage des Alertes (exercice année civile)
<b>DADS-U</b>		CNAV	Annuelle	du 01/01 au 31/01 N+1				Annuelle/Date Limite=31/Mois=1
		AGIRC	Annuelle	du 01/01 au 31/01 N+1				Annuelle/Date Limite=31/Mois=1
		NET	Annuelle	du 01/01 au 31/01 N+1				Annuelle/Date Limite=31/Mois=1
		CI-BTP	Annuelle	1er avril de l'année en cours				Annuelle/Date Limite=30/Mois=4
Télé-procédure	REGIME	Formulaire	Périodicité	échéance	date de dépôt minimum (DDM)	Exemple	Remarques	Paramétrage des Alertes (exercice année civile)
<b>DUCS</b>		URSSAF	Mensuelle	Le 15 du mois suivant la période déclarée				Mensuelle/Date Limite=15
			Trimestrielle	DLD = 5 ou 15 ou 25 du mois M+1				Trimestrielle/Date Limite=5 ou 15 ou 25
	Tableau Récapitulatif Annuel	TR	Annuelle	Avant le 31/01 N+1				Annuelle/Date Limite=31/Mois=1
		AGIRC	Mensuelle	Elles sont exigibles le premier jour du trimestre ou du mois suivant				Mensuelle/Date Limite=1
			Trimestrielle					Trimestrielle/Date Limite=1/Mois=1
			Annuelle					Annuelle/Date Limite=1/Mois=1
		POLE EMPLOI	Mensuelle	Elles sont exigibles le premier jour du trimestre ou du mois suivant				Mensuelle/Date Limite=1
			Trimestrielle					Trimestrielle/Date Limite=1/Mois=1
			Annuelle					Annuelle/Date Limite=1/Mois=1

## 7. FAQ

- **Quelles différences entre les informations de suivi du portail et ce nouveau service ?**

Par défaut, le portail vous informe sur votre compte ASPOne.fr (www@aspone.fr) en émettant des mails de service (ACS et ARS) et sur le suivi en ligne (dans votre espace privé).

Le service ALERTES quant à lui est en mesure de vous informer sur des **adresses emails extérieures** au portail (free, Orange, nom de domaine propriétaire, ...) et comporte des **alertes complémentaires** aux simples rejets portail ou des destinataires.

- **De quels services complémentaires puis-je disposer avec les ALERTES évoluées ?**

Il permet de positionner 3 adresses emails externes au portail par compte (principal et/ou secondaire) pour pousser de l'information;

1. Il permet d'être alerté sur des **messages de services négatifs** (rejet portail ou rejet destinataire)
2. Il permet d'être alerté sur des **messages de services positifs** (acceptation destinataire)
3. Il permet d'être alerté sur la détection de **multiples paiements fiscaux** (TVA, IS, TS, CVAE)
4. Il permet de poser des **alertes libres**
5. Il dispose d'un **calendrier télé-déclaratif** sur lequel vous pouvez poser des alertes sur échéance et visualiser/imprimer les télé-déclarations à opérer.

- **Comment activer cette option ?**

Il suffit d'aller dans votre espace privé, cliquer sur l'item "Alertes" et de cocher la case d'activation. Le service est dès lors immédiatement opérationnel.

- **Combien cela coûte ?**

C'est **gratuit** ! Tous nos clients bénéficient du service « ALERTES Evoluées », incluse dans leur abonnement.

- **Exemples d'applications ...**

1. Je suis responsable d'un périmètre déclaratif et je veux m'assurer qu'aucune télé-déclaration effectuée par l'un de mes collaborateurs n'a rencontré de problèmes ...
2. J'aimerais être alerté en cas d'oubli de l'envoi d'une télé-déclaration à quelques jours de l'échéance ;
3. Je veux m'assurer qu'aucun paiement ne sera fait en double, voire en triple ...
4. Je suis en congés, et je veux m'assurer que mon collaborateur "remplaçant" n'oublie pas d'effectuer les télé-déclarations ;
5. J'ai une obligation liée à une déclaration à une échéance importante, et je souhaite être alerté
6. ....

Pour information, une déclaration rejetée non détectée en TVA ou en PAIEMENT, et c'est 10% de pénalités que le contribuable devra assumer ... Même s'il existe des procédures "gracieux ministre" pour proclamer votre bonne foi, la procédure est toujours fastidieuse et source de risques financiers qui peuvent être conséquents.... alors qu'avec le module "Alertes" vous êtes certains d'être informé suffisamment tôt à l'avance pour ne pas vous trouver dans cette situation.



Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation du service ALERTES, n'hésitez pas à contacter l'assistance technique ASPOne.fr :

Par téléphone **04 77 81 04 69**

Par Email **[hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr)**